

**Voici une question posée par un médecin de PMI
et la réponse d'INFOVAC - France
(17 mars 2020)**

Question :

Bonjour

Pouvez-vous vous positionner collégialement sur les vaccinations des nourrissons?

On remue ciel et terre pour mettre ça en place dans conditions optimales pour éviter contagion ou bien on estime que le risque de décaler de 6 semaines les vaccinations n'aura pas de lourdes conséquences ? Merci Dr E F Médecin de PMI

Réponse :

Nous avons beaucoup discuté entre nous. Le principe n'a pas changé. L'épidémie (pandémie) due au COVID -19 ne doit pas entraver la prise en charge normale des patients. Les dommages collatéraux induits risqueraient d'avoir plus de conséquences en termes de mortalité et de morbidité que la maladie elle-même.

Pour les cabinets de ville, une organisation draconienne peut être mise en place. La DGS était d'accord pour que les pédiatres fixent les consultations à maintenir, vaccins obligatoires jusqu'à un an (dont le Neisvac à 5 mois et le Neisvac + ROR à un an) OUI , après NON , consultations post sortie hospitalisations, épisode d'infection non gérable par téléphone ou téléconsultation.

Pour l'organisation des consultations en PMI, ce serait vaccins obligatoires jusqu'à 1 an (dont le Neisvac à 5 mois et Neisvac + ROR à un an) OUI, après NON.

Les masques chirurgicaux suffisent pour les vaccinations, d'autres devraient arriver ce soir dans les pharmacies qui peuvent aussi fabriquer du SHA. Un lavage au savon doux est suffisant (30 sec environs).

Plus d'informations sur : <https://www.infovac.fr/>

Nous restons à votre disposition pour des compléments d'information, en espérant avoir répondu à votre attente .

Bien confraternellement

Olivier Romain